

CERTIPHYTO

Certificat Individuel Produits phytopharmaceutiques

AGRI'POLES HAUTE-MARNE
CFPPA de la Haute-Marne
2, place de la Mairie
52500 FAYL-BILLOT

Tél : 03 25 30 58 10
cfppa.chaumont@educagri.fr
www.edgard-pisani.educagri.fr

CERTIPHYTO :

UN CERTIFICAT POUR SECURISER
L'USAGE DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES



Objectif général

- ◆ Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ◆ Mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts

Public visé

- ◆ Tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité et qui ont l'obligation de détenir le Certiphyto

Pré-requis

Aucun

Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Etude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition de documents
- ◆ QCM collectif

Evaluation

QCM de vérification des connaissances

Mode de validation : certifiant

Financement

- ◆ Par les OPCO : OCAPIAT ; VIVEA
- ◆ France Travail
- ◆ Individuel

Conditions d'inscription

Prendre contact directement avec le CFPPA

Contact

Formatrice référente : Fanny PAYEN
Directrice : Josiane MOILLERON

5 CERTIFICATS POSSIBLES

- ◆ RS 5653 : **Opérateur**
- ◆ RS 5655 : **Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)**
- ◆ RS 5655 : **Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)**
- ◆ RS 5654 : **Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques**
- ◆ RS 5656 : **Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**

Date d'enregistrement de la certification : **01/01/2022**
Certificateur : **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

VOIES D'OBTENTION

- ◆ Formation avec vérification de connaissances
- ◆ Test seul de vérification de connaissances

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Dates	Se renseigner auprès du CFPPA
Durée	De 7 à 21 heures (selon catégorie de certification)
Amplitude	7 heures/jour
Tarif	De 13€/h à 17€/h OCAPIAT (Prise en charge 12€/h) Hors OCAPIAT sur demande
Lieu	CFPPA Haute-Marne site de Chaumont*
Modalité	Présentiel en salle
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé



ATTENTION

Validité du certificat : 5 ans

Renouvellement : La formation ou le test doivent être réalisés 3 à 6 mois avant la date d'échéance

Allègement de réglementation : CSP ou Prise de rdv pour CSP (Conseil Stratégique Phytosanitaire) nécessaire au renouvellement d'un Certiphyto décideur à partir de 2024.

Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet www.edgard-pisani.educagri.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Détail des séquences	Objectifs spécifiques	Modalités d'évaluation
Réglementation et sécurité environnementale	S'approprier les éléments réglementaires liés aux produits (de l'achat à la gestion des effluents et des déchets) Comprendre et appréhender les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits	QCM collectif
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	Comprendre et appréhender les risques pour la santé liés aux produits Identifier les mesures de prévention adéquates	QCM collectif
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	Identifier les pratiques et les aménagements en vue de limiter la dispersion des produits Identifier les pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits	QCM collectif
QCM	Vérification des connaissances	

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Mises en situation professionnelle
- ◆ Modalités d'adaptation du parcours :
Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours individuel de formation



Accessibilité
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent Handicap.



Taux de réussite à l'examen* : 2023 - Formation : 100 % - Test : 100 %
Taux de satisfaction : 2023 - Formation : 91 % - Test : 100 %**

* rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen
** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)

